Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-107

Budget supplémentaire - Budget locations et parc des expositions - Exercice 2025
(Finances)

7.1
Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**18**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1 ;

Vu la délibération DEL2025-055 du Conseil municipal du 10 avril 2025 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique de la Ville de Dreux pour l'exercice 2024 approuvé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2025 ;

Vu l'affectation définitive des résultats 2024 approuvé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2025 ;

Considérant que les résultats définitifs de l'exercice 2024 sont différents des résultats prévisionnels, il convient de présenter un Budget Supplémentaire reprenant l'affectation définitive ;

Le projet de Budget Supplémentaire proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2025 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

⇨ en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour : **-794,49 €**

⇨ en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **636 183,63 €**

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 9 voix contre : Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), Maxime DAVID

- Adopte le budget supplémentaire du budget locations et parc des expositions 2025.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 9 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-107-BF
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025